

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 440 Subvention à l'association Compagnie du Théâtre Mordoré (19e).

M. François DAGNAUD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Compagnie du Théâtre Mordoré ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 9e commission et Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Compagnie du Théâtre Mordoré située, 46, rue Bouret (19e), dont 5.000 euros pour le soutien à la diffusion du spectacle Pinocchio ou Joseph qui voulait être un vrai petit garçon, présenté au Théâtre du Lucernaire (6e) du 19 septembre 2012 au 2 mars 2013 et 2.000 euros pour le projet Les Mêmes en Compagnie du Théâtre Mordoré au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville (X08104 ; 13328 ; 2012-04696 ; 2012-05979).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture".